

possibilité des étoffes avec possibilité de les peindre avec art.  
108963, 24 juillet. Palmer. Perfectionnements aux crapaudines ou parties intérieures des broches employées pour la filature du coton ou autres matières filamenteuses.  
108965, 27 juillet. Kenyon. Perfectionnements aux cardes à coton et à toutes substances fibreuses.  
108999, 23 juillet. Moullet. Système de chauffage au gaz appliqué à l'industrie des apprêteurs sur étoffes.  
109023, 12 août. Leveillé. Perfectionnements aux métiers Jacquard.  
109037, 29 juillet. Méthode de mesurage et d'indication de la quantité d'étoffe ou autre article ou tissu dans un rouleau de marchandise.  
109038, 7 août. Tournier. Fabrication et pose d'un nouveau système de pointes pour cylindres effilocheurs.  
109039, 31 juillet. Veyrin. Dévidreuse rapide.  
109042, 2 août. Brocard. Application de vernis imperméables entre deux étoffes de drap au moyen d'un adhésif pour la fabrication de chapeaux de dames et d'enfants.  
109054, 30 juillet. Imbs. Perfectionnements dans la disposition et le mode de fonctionnement des bobines contenant les fils de matières textiles pour diverses machines.  
109057, 30 juillet. Lopez. Procédé pour appliquer la bourre du drap à la fabrication des draps et autres tissus de laine.  
109074, 18 août. Berthelet père et fils. Genre de tricot.  
109083, 3 août. Haalam. Perfectionnements dans les appareils à dévider les fils.  
109119, 20 août. Frémint. Perfectionnements aux métiers rinceuses à tricoter à l'effet d'obtenir du tricot-fantaisie pour bas, manches et poignets à rayures en long biseau à chevrons et dessins divers.  
109133, 6 août. Haworth et Monk. Perfectionnements dans les machines à carder.  
109155, 14 août. Langevin. Système de navette avec cassette dit : Système Langevin.  
109160, 18 août. Gonin. Métier mécanique à tisser.  
109189, 6 août. Hertzog. Système de mécanique à pression automatique applicable aux rames mécaniques ou autres servant à ramer les tissus de toute nature, tissus de laine, soie, coton, fil, etc.  
109203, 28 août. Ouarquet-Dupont. Machine à coudre la bonneterie en lisière à l'aide de deux fils fournis l'un par une bobine, l'autre par une navette.

### Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE.

La municipalité vient de publier l'arrêté suivant, relatif à la police des marchés :

Nous, Maire de la ville de Roubaix, chevalier de la Légion d'Honneur.  
Vu la loi des 16 et 24 août 1790 ;  
Vu les lois des 17 mars 1791 ;  
Vu l'article 11 de la loi du 18 juillet 1837 ;  
Vu l'arrêté municipal en date du 25 août 1873 et particulièrement l'article 1er.  
Vu le n° 15 de l'article 471 du code pénal ;

Attendu que les consommateurs de cette localité se plaignent de ne plus trouver sur nos marchés les approvisionnements qui leur sont nécessaires ;

Considérant que l'arrêté municipal de 1873, ci-dessus indiqué, n'a pas atteint le but qu'on désirait et que, loin de répandre les bienfaits de la liberté commerciale en faveur de l'intérêt général, il n'a fait que protéger les intérêts particuliers des revendeurs ;

Considérant que le devoir de l'autorité municipale est de protéger l'intérêt public, contre l'avidité d'une spéculation qui établit sur nos marchés un monopole tendant à faire augmenter le prix des denrées alimentaires ;

Considérant que pour faciliter les approvisionnements des consommateurs sur nos marchés, il y a lieu de rétablir les dispositions prévues par l'arrêté municipal de cette ville en date du 13 novembre 1861 ;

ARRÊTONS :

Art. 1er. — Il est défendu à tous revendeurs, soit de la ville ou du dehors, d'entrer avant huit heures en été et neuf heures en hiver, sous quelque prétexte que ce soit et d'y acheter ou faire acheter avant les dites heures.

Art. 2. — L'arrêté municipal du 25 août 1873 est et demeure abrogé, les dispositions de notre arrêté général relatives à la police des marchés continueront à recevoir leur entière exécution avec le présent.

Art. 3. — Monsieur le commissaire

central est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Vu et approuvé :  
Lille, le 17 décembre 1875.  
Le conseiller d'Etat, Préfet du Nord, (Signé) baron LE GUAY  
Pour copie conforme :  
Le secrétaire-général délégué,  
A. COPIN  
Roubaix, le 16 décembre 1875  
Pour le maire à l'Assemblée nationale,  
Le premier adjoint faisant fonctions  
LOUIS WATINE-WATTINNE.

On nous annonce, ce matin, que l'ouvrier d'Henri, accusé des assassinats de Willems, a été relaxé comme Onésime L... Le mystère qui plane sur cette affaire est-il près d'être dévoilé ? Il est sûr, du moins, que les soupçons se retournent de plus en plus sur certaines individualités qu'au premier abord de respectables considérations avaient mises en dehors et au-dessus de l'enquête. Nous tiendrons soigneusement nos lecteurs au courant des découvertes que pourrait faire la justice, maintenant qu'elle vient de se mettre sur une nouvelle piste.

Un pan de mur, reste de la façade de l'établissement Scrépel sur la rue de la Redoute, est tombé ce matin, à cinq heures un quart ; le reste de la façade intérieure s'est écroulé à son tour vers huit heures et demie. On ne s'attend pas à la chute de la cheminée, qui faisait partie de cette façade. Quant au fameux pignon, on doit, à l'heure qu'il est, procéder à sa destruction. La circulation, interdite, depuis l'incendie, rue des Lignes et rue de la Redoute, pour des raisons de sécurité publique, va pouvoir ainsi être rétablie.

On n'a pas oublié que dans l'incendie de la rue Traversière le coffre-fort de la maison Ernoult, défoncé en tombant au rez-de-chaussée, eut son contenu métallique fondu et changé en lingot. Une partie de ce lingot fut acquise par M. D'hooghe, bijoutier rue de Sébastopol, pour la somme de 345 fr. Un jour quel-qu'un l'enleva de chez le bijoutier.

La police vient de mettre la main sur un individu convaincu du vol de trois serrures et de huit paquets de clous au préjudice d'un entrepreneur de la ville, et qui pourrait bien être aussi l'auteur du premier vol. Des soupçons graves pèsent du moins sur lui. Il se nomme Joseph V..., est originaire de Hollande et exerce le métier de charpentier.

On vient d'arrêter et de conduire à l'hôpital un fumeur originaire de Gand dont le nom est Frédéric Larmoyeur, il circulait dans la rue Neuve étant atteint d'aliénation mentale.

On annonce la mort de M. Albert Courtray, ingénieur civil aux Mines de Béthune, décédé hier matin à Cambrai, à l'âge de vingt-deux ans.

M. le ministre de l'intérieur, on le sait, a décidé la création d'un certain nombre d'emplois d'inspecteurs d'enfants assistés.

Ces fonctionnaires, rétribués sur les fonds de l'Etat, sont chargés de faire des tournées dans les départements, de se rendre compte de l'organisation du service, des améliorations qu'il conviendrait d'y introduire, tant au point de vue matériel qu'au point de vue moral, etc., etc.

Déjà plusieurs d'entre eux sont en fonctions, et leur concours a été si apprécié que leur nombre va être augmenté petit à petit et suivant l'étendue des ressources disponibles.

Cette innovation, depuis longtemps réclamée par tous ceux qui s'occupent de la question des enfants en bas-âge, est appelée à rendre d'immenses services en adoucissant la situation des nombreux petits êtres abandonnés à la charge de l'administration.

Les maires de nos départements viennent d'être invités à faire connaître à leurs préfetures respectives si, par

suite d'annulation d'élections, de démissions ou de décès, il y a des modifications à apporter au tableau des conseillers municipaux de leur commune, tel qu'il a été établi au moment de l'installation des membres des conseils.

Dans la nuit de lundi à mardi, vers quatre heures du matin, la cloche d'alarme annonçait un incendie dans la direction de la porte de Fives. Le feu venait de se déclarer dans un moulin appartenant à M. Broccart, boulanger à Aseq. Le moulin a été entièrement détruit.

La population de Rambières est encore sous le coup d'une émotion poignante, causée par un crime heureusement fort rare dans nos contrées.

Une petite fille de 8 ans a été trouvée morte de froid et de misère chez ses parents, les époux C..., samedi dernier. La femme, nommée Désirée X..., avait eu cette enfant avant son mariage et avait épousé C... veuf et père déjà de trois enfants. La petite fille en question, presque idiote, était détestée de son beau-père et la mère la maltraitait. Elle était reléguée dans une étable à porcs et couchait sur le fumier sans couverture.

Samedi matin, un des enfants du sieur C... pénétrant dans l'étable, a vu sa sœur inanimée. Son père, sans aucun trouble, alla déclarer le décès à la mairie. L'adjoint, qui conçut de suite des doutes, prévint M. le juge-de-peace de Gamaches.

AVIS. — Les contribuables en retard sont prévenus que les bureaux du Percepteur seront fermés le 28 décembre et que les retards, après cette époque seront soumis à des poursuites.

Réserves de l'armée active et armée territoriale  
VILLES DE ROUBAIX-TOURCOING.

Dans le but de resserrer les liens de confraternité qui les unissent, MM. les officiers de la réserve de l'armée active et de l'armée territoriale pensent que les meilleurs résultats seraient obtenus si des réunions à époque déterminée étaient arrêtées entre eux.

En conséquence, comme il importe que ce désir unanime reçoive une consécration officielle qui amène une réalisation pratique, tous les intéressés à la réussite de ces réunions de bonne camaraderie sont priés de se rendre à la présente invitation.

La première réunion aurait lieu jeudi prochain, 23 décembre 1875, à 8 heures du soir, au café Gignon, au premier étage.

La, les bases d'une future société pourraient être discutées.

Roubaix, le 17 décembre 1875.  
Au nom d'un groupe d'officiers,  
V. DUBREUIL, capitaine.

CONVOIS FUNÉBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille PLATEL-SELOSSE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame SOPHIE-ADOLPHINE-JOSEPH SELOSSE, décédée à Roubaix, le 20 décembre 1875, à l'âge de 76 ans et 9 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennels qui auront lieu le jeudi 23 décembre 1875, à 8 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth. — L'Assemblée à la maison mortuaire, rue Descluse, 19.

Les amis et connaissances de la famille LEHOUCQ-DELECOURT, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur JULIEN-FIDÈLE-JOSEPH LEHOUCQ, décédé à Roubaix, le 22 décembre 1875, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister à la messe de convoi qui sera célébrée le jeudi 23 décembre 1875, à 8 heures, et au convoi et service solennels qui auront lieu le vendredi 24, à 10 heures, en l'église de Saint-Sépulchre. — L'Assemblée à la maison mortuaire, rue des Arts, 65. 10232

Les amis et connaissances de la famille BURY-EVRARD, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame SOPHIE-JOSEPH EVRARD, veuve de Monsieur BURY, décédée à Roubaix, le 22 décembre 1875, dans sa 87<sup>e</sup> année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennels qui au-

ront lieu le vendredi 24 décembre 1875, à 9 heures, en l'église de Notre-Dame. — Les funérailles seront chantées le jeudi 23, à 4 heures 1/2. — L'Assemblée à la maison mortuaire, rue Nationale, 19.

Les amis et connaissances de la famille CRUPIN-LANDRY, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame ZÉLIE-CLOTILDE LANDRY, épouse de Monsieur A. CRUPIN, directeur du télégraphe, décédée à Roubaix, le 22 décembre 1875, dans sa 34<sup>e</sup> année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi qui aura lieu le jeudi 23 décembre, à 2 heures, en l'église Notre-Dame.

A l'issue de la cérémonie, le corps sera rapporté à Arras.

Un obit solennel du mois sera célébré le jeudi 23 décembre 1875, à 9 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, pour le repos de l'âme de Monsieur PIERRE-FRANÇOIS-JOSEPH LEBERS, époux de Dame SÉVERINE LEBERS, décédée à Roubaix, le 24 novembre 1875, à l'âge de 86 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré le jeudi 23 décembre 1875, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame ADOLPHINE DELESCLUSE, veuve de Monsieur LOUIS DUTRIEUX, décédée à Roubaix, le 27 novembre 1875, à l'âge de 78 ans et 2 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

CORPS PUBLIC DE CHIMIE. — Jeudi 23 décembre, à huit heures du soir. — Combustion complète du carbone; acide carbonique : ses propriétés, sa préparation, ses usages. — Eau de sulfate de fer et de ses propriétés. — Les rôles dans l'atmosphère.

CORPS PUBLIC DE PHYSIQUE ET DE CHIMIE. — Vendredi 24 décembre, à 8 heures du soir. — Révision des cours de la semaine.

BELGIQUE. — Bonnes journées des 17 et 18 pour les gendarmes de Mouscron, gens d'élite, toujours sur pied le jour et la nuit, et qui tiennent constamment un œil vigilant sur tout ce qui se passe aux frontières.

Voilà qu'à Mont-à-Leux ils apprennent qu'un vol considérable de pièces de métrinos a été consommé à Roubaix. Sans retard ils en informent leurs confrères français, pour en obtenir des renseignements et pendant ce temps ils se mettent à l'affût, deux jours et deux nuits.

Ils n'ont qu'à se rendre à Mont-à-Leux, c'est là qu'ils trouveront ce qu'ils cherchent, car ce hameau est extrêmement mal fermé.

L'infatigable brigadier Croisiez, avec deux de ses hommes, se blottit dans le comptoir d'un cabaret borgne, et au moment où un individu présente une pièce de métrinos en vente, le voilà qu'il s'élançait sur le voleur et l'arrête.

Le lendemain matin on en arrête un second dans la maison de Flore Jacquart ; mais avec celui-là on eût bien plus de peine à le conduire à la gendarmerie ; il a fallu le transporter en voiture pour éviter de plus grandes difficultés. Arrivés en prison, les voleurs ont avoué leur crime, et, à l'heure qu'il est, trois ou quatre de ces gaillards se trouvent dans la prison de Courtrai.

C'est dans du fumier que les pièces d'étoffe ont été cachées et on se proposait de les prendre au fur et à mesure qu'on les vendait.

UN IMMENSE INCENDIE a éclaté avant-hier soir, vers 10 heures, dans le fond de Saint-Gilles (Bruxelles), sur les confins de la commune de Cureghem, à proximité de la gare du Midi et du cirque Renz. Pendant deux heures les flammes ont projeté leurs sinistres lueurs sur un ciel chargé de nuages noirs, et l'intermittence de la clarté vacillante témoignait de la violence du feu alimenté par un vent violent du sud-ouest.

C'est dans une scierie, nous dit-on, que ce sinistre a eu lieu. Dès la première alarme, les pompiers de la ville ont été dirigés sur les lieux ; mais leurs secours ont été rendus inutiles par la présence de la pompe à vapeur qui a été une des premières à arriver et par le manque d'eau en cet endroit, qui n'est pas pourvu de deux eaux de la ville. C'est dans la Senne qu'on a puisé l'eau nécessaire.

Aidés par une pluie battante, nos pom-

piers ont réussi à se rendre maîtres du feu assez promptement. Vers une heure, le feu était circonscrit dans son foyer et il n'y a plus eu qu'à surveiller les abords des bâtiments incendiés.

Les dégâts, assure-t-on, sont considérables. Nous n'avons pas appris, heureusement, qu'il y ait des accidents de personnes.

Une foule énorme a stationné pendant toute la soirée aux abords de la gare du Midi, d'où l'on pouvait assister aux péripéties du sinistre.

C'est le troisième incendie qui a éclaté dans l'agglomération bruxelloise dans la journée d'avant-hier.

Faits divers

Le service médical de nuit dans la ville de Paris est en voie d'organisation. D'après une circulaire de M. le préfet de police, dans chaque quartier, les médecins seront invités à déclarer s'ils entendent se rendre aux réquisitions qui leur seront adressées pendant la nuit. Les noms et les domiciles de ceux qui auront fait cette déclaration seront inscrits sur un tableau affiché dans le poste de police du quartier. La personne qui aura à requérir un médecin se rendra au poste de police de son quartier et choisira sur le tableau le médecin dont elle désire réclamer les soins. Un gardien de la paix, détaché du poste, accompagnera le requérant au domicile du médecin, suivra celui-ci chez le malade, et, la visite faite, le reconduira chez lui. En le quittant, il lui remettra un bon d'honoraires de dix francs qui sera payé à présentation à la caisse de la préfecture de police. Suivant la situation de fortune du malade, qui fera en temps convenable l'objet d'une enquête sommaire, l'administration lui réclamera le remboursement des honoraires alloués ou les prendra définitivement à sa charge.

Une nouvelle et curieuse importation américaine sur le marché de Paris : il s'agit de bas et de chaussettes fabriqués avec un mélange de papier et de mousseline et qui ne coûtent guère que le prix du simple blanchissage des bas de coton ou de laine. Il paraît qu'aux Etats-Unis on vend beaucoup de ces bas de papier, au grand déplaisir des blanchisseuses.

L'ACCIDENT DE LA RUE DE PUTAUX. — Une formidable explosion, provenant du local de l'institution Gaultier, se faisait entendre hier soir à 9 heures. Elle s'était produite dans la grande salle d'étude.

Le sieur Gassinot domestique de l'institution, était entré dans cette salle, tenant une bougie à la main ; mais, n'ayant pas fait deux pas qu'il était renversé. On suppose que dans cette salle, le professeur de chimie avait oublié la veille de fermer le robinet de la conduite de gaz qui sert aux expériences.

Personne n'y étant plus entré depuis la veille, le gaz s'était répandu dans la salle. Elle a été terrible, car le plafond s'est entièrement écroulé ; le plancher de la salle supérieure qui sert de dortoir a été soulevé, et tous les lits renversés pêle-mêle.

Quant au malheureux domestique, on le trouva couché dans les débris ; il essayait vainement de se soulever pour éteindre le feu qui avait pris à ses effets ; il a été grièvement brûlé à la figure et aux mains.

Les dégâts sont considérables ; on les estime à plus de 20,000 fr. Les contre-valeurs d'expérience, qui tous ont été brisés, représentent une valeur de plus de 10,000 fr.

Dans la journée d'hier, à Paris, un étudiant en médecine et un pharmacien se sont suicidés à peu près de la même manière.

L'étudiant, un jeune homme nommé Tautel, a avalé un flacon d'opium, et le pharmacien une fiole d'acide prussique.

Tous deux se sont tués à la suite de chagrins d'amour.

Les descendantes de Mme Angot ne s'entretenaient depuis deux jours sur le carreau des Halles de Paris que d'une singulière aventure arrivée à un brave

cultivateur de Paigis (Creuse), dans les circonstances suivantes :

Judith, dernière, à l'issue d'un repas pantagruélique qui scellaient un mariage avantageux fait par le père Boiron (c'est le nom du héros de cette aventure), notre campagnard, en attendant l'heure de son départ, s'en alla flâner par les rues, s'arrêtant à toutes les devantures des magasins. En passant par la rue Montborgeuil, le père Boiron tomba par accident en arrêt devant un portrait accroché à la porte d'un brocanteur.

Ce portrait, aux deux crayons, était celui d'un vieillard à la mine réjouie. L'habitude de l'artiste qui l'avait signé était flagrante.

Malgré le peu de valeur de ce tableau, le père Boiron fut séduit par le sourire béat qui animait la physionomie de ce personnage ; il entra dans la boutique, débattit le prix de son emplette et emporta triomphalement sous son bras le portrait du vieux qui lui plaisait, dit-il.

Retré à son hôtel, l'enthousiasme du père Boiron se changea en une vive tendresse qu'expliquait suffisamment le nombre de bouteilles de Bourgogne absorbées par le brave homme à son déjeuner.

Il considérait son tableau avec amour et, dans sa joie, il portait le portrait à ses lèvres, lorsque tout à coup il crut sentir quelque chose remuer derrière le cadre. Une seconde tentative lui prouva qu'il ne s'était pas trompé.

Aussitôt le carton du fort passe-partout fut enlevé, et un louis, puis deux, puis trois, tombèrent sur le sol.

Le père Boiron, au comble de la surprise, passa la main entre le carton et le portrait, afin de voir s'il n'y avait pas encore quelque trésor caché derrière le papier jauni. Il en retira aussitôt un petit chiffon sur lequel étaient tracées les lignes suivantes :

« Celui qui sera détenteur de mon portrait n'aura qu'à se présenter chez M. B..., notaire à Paris, où il lui sera compté une somme de 25,000 francs. »

Une heure après, le père Boiron se présentait avec son portrait à l'étude de M. B..., et racontait, moitié riant, comment il se trouvait en possession du bienheureux tableau qui devait lui assurer le legs laissé par le défunt.

Malheureusement, il y a des héritiers, et l'on s'attend à une revendication de leur part ; mais, d'après l'avis du notaire lui-même, le père Boiron paraît avoir seul droit à cet héritage inespéré, puisqu'il est en possession du portrait de l'original qui, connaissant sans doute le cœur humain, a voulu que le détenteur de son portrait pût bénir sa mémoire.

S'il y a procès, nous aurons des débats amusants.

TRIBUNAUX

CONDAMNATION DU PRÉSIDENT DU TRIBUNAL DE MONS

Dans le courant du mois dernier, M. Boucher, commis-greffier du tribunal de Mons, se mariait civilement. Le président du tribunal, M. Wéry, qui l'avait en vain engagé à faire bénir son mariage par un prêtre, le suspendit de ses fonctions. L'affaire fit du bruit, et le procureur général de Mons, ayant poursuivi le président pour abus de pouvoir, elle a été jugée samedi, par le cour d'appel de Bruxelles, toutes chambres réunies.

D'après le compte-rendu, envoyé ce matin au Droit, l'organe du ministère public dit que c'était la première fois, depuis la fondation de la nationalité belge, qu'un magistrat a ainsi violé le serment qu'il a prêté d'obéir à la constitution et aux lois. M. le président Wéry, a-t-il ajouté, a commis un abus de son subordonné une peine qui n'est pas comminée par la loi, enfin, M. Wéry n'avait pas le droit d'infliger une peine disciplinaire quelconque, parce que son subordonné, usant en cela d'un droit constitutionnel sacré et inviolable, n'avait pas fait bénir son mariage par l'église catholique.

Intérêt vrai ou faux, curiosité peut-être, à coup sûr désavantageusement, une partie de la société de Bréneroy daigna se rendre à l'appel que Gontran prit sur lui de lui adresser.

M. Clavel, en effet, crut devoir, après la vie mystérieuse de Lucien Firmerol, donner une certaine publicité à sa mort épouvantable.

Les journaux s'étaient déjà emparés de cet événement pour en échauffer un de leurs faits divers les plus dramatiques.

M. Desplanches fut le premier arrivé à la petite église de Croissey. Ce client-là lui avait causé assez d'ennuis secrets, et presque de remords, pour qu'il ne fût pas fâché de le voir, de ses propres yeux, bien et dûment mis en terre.

Il n'osait pas prononcer le nom de la jeune veuve, dont il avait facilité le triste mariage.

Ce fut Gontran qui le prononça le premier. Dans son empressement à soustraire Odette à l'horrible spectacle de la voie ensanglantée, il l'avait fait remonter en wagon sans même lui demander son adresse.

— Mon cher notaire, il faut envoyer de l'argent à mesdames Firmerol ; elles peuvent en avoir besoin, dit-il en revenant du cimetière.

— Il n'y a qu'une petite difficulté, ré-